



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 31 août 2017

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard VOUGNON, Jean-Luc GUILLAUME, Daniel MOINE, Marie-Jo VERGON TRIVAUDEY, Mohammed OUBENAÏSSA, Jean-François BERTIN, Christian DYSSLI, Audrey VILLEMEN, Alain ROSET

Procurations : Bernard MERGER à Alain ROSET, Marine MARTIN-JARY à Mohamed OUBENAÏSSA

Absents excusés : Leonel MOUNOUSSAMY, Jean-Luc ROYER, Philippe Morel

Secrétaire de séance : Mohammed OUBENAÏSSA

Date de la convocation : 22.08.2017

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Suffrages exprimés : 11

1/ INFORMATIONS

- **Contrats CAE et CUI :**

Le gouvernement a annoncé brutalement la non-reconduction des contrats de type CAE et CUI. La garderie bénéficiait d'un emploi aidé pour le poste d'assistante à la directrice. La décision tardive de l'Etat oblige la commune à recruter, pour la rentrée de la halte au 21 août, une personne sans aucune aide financière. Cette situation, entraînant un surcoût de fonctionnement, est préjudiciable pour la pérennité de notre structure. La période contractuelle pour cette embauche concerne la période du 21 août au 28 décembre 2017, dans l'attente d'un déblocage de la situation des contrats aidés.

- **Contrôle des installations non conformes (eaux pluviales et eaux usées)**

Le bureau d'études Sciences et Environnement va contrôler les 18 installations jugées non conformes lors du premier contrôle.

Date des vérifications : 5 et 6 Septembre 2017

- **Festival des Pampilles :**

Le 2 septembre 2017 aura lieu le festival des Pampilles avec un large programme : marionnettes, théâtre, lecture, spectacle musical et pour finir avec un concert de rock.

- **Des gobelets imprimés** avec le logo et le nom de la commune de Chaucenne sont à la disposition des associations.

Quantité disponible : 250 gobelets

Prix de la consigne : 1,50€ / pièce

- **Communauté urbaine :**

Dans la perspective du passage de la CAGB à une C.U., la commune de Chauenne a reçu un questionnaire sur la voirie ; celui-ci est en cours de réalisation par un adjoint. Il s'agit de transmettre des données concernant la description de l'existant, les données budgétaires, financières et les données concernant l'organisation et les RH.

- **Travaux de la lanterne :**

L'enquête publique préalable à l'autorisation unique « loi sur l'eau » et à la déclaration d'intérêt général du projet aura lieu du 5 septembre au 5 octobre 2017. Le siège de l'enquête est à PELOUSEY.

Commissaire enquêteur : Mr Patrick Thomas, commandant de police en retraite.

Le dossier sera consultable en Mairie Chauenne les Mardis et Vendredis de 14H à 18H30.
Le commissaire enquêteur sera à la disposition du public à la mairie de Chauenne le vendredi 22 septembre de 16 H à 18 H.

- **État des lieux logement T4 de la commune :**

Il a été procédé à un état des lieux entre le représentant de la commune et les locataires, sortant et entrant. Aucune dégradation n'a été constatée. La caution est à restituer au locataire sortant.

Le logement a besoin d'un rafraîchissement. Ce travail pourrait être confié à l'employé communal pour ce qui concerne les petites réparations (réglage de la fermeture des volets, débouchage des trous d'évacuation de l'eau sur les fenêtres).

Il conviendra de réfléchir à la mise en place d'interventions plus lourdes dans les logements (réfection des peintures ou des sols..).

- **Halte garderie :**

Redémarrage de la halte depuis le 21 Août 2017.

La commune a reçu 4 candidatures pour le remplacement de la directrice.

Embauche d'une nouvelle équipe :

Directrice : Mme Esther PIERRAT-HASSOUN : Infirmière puéricultrice

Suppléante : Mme Marie ELMER

Formation : CAP petite enfance

Le conseil départemental a agréé l'embauche de Mme Esther PIERRAT-HASSOUN pour la fonction de directrice de la structure.

Rappel de la fréquentation depuis 2015 (Sur 7 premiers mois)

2015 ==> 3078 heures

2016 ==> 1403 heures

2017 ==> 2152 heures

Nous avons beaucoup d'incertitudes sur l'année 2018

Délibération sur le recrutement de la directrice avec de nouveaux horaires à compter de Août 2017 : soit une durée hebdomadaire de 16,80 heures (volume lissé sur la période contractuelle) comprenant à la fois du temps d'accueil et d'animation des enfants, mais également du temps administratif et d'encadrement.

- **Transfert compétence Eau-Assainissement**

Le transfert de la compétence eau et assainissement à la CAGB, aura lieu au 01 janvier 2018 (échéance prévue par la loi au 1er janvier 2020). La CAGB reprendra l'ensemble des éléments relatifs à l'eau et à l'assainissement (installations, budget, emprunts, excédents..) au 1^{er} janvier.

L'objectif de tarification du nouveau service d'agglomération visé pour 2026 (hors inflation) est fixé pour une grille tarifaire identique à toutes les communes du Grand Besançon.

Exemple pour la commune de Chauenne :

En 2016 pour 120 mètres Cube le coût était de 1,99 €.

En 2026 pour 120 mètres Cube le coût sera de 1,73 € (hors inflation).

En 2016 assainissement 2€ le mètre Cube.

En 2026 assainissement 1,57 € le mètre Cube (hors inflation).

Le conseil se pose la question sur le « devenir » de notre installation d'eau potable, qui offre à tous les chaucennois une eau de très grande qualité. Les élus successifs ont fait de gros efforts pour offrir aux habitants un service de qualité et conforme à la réglementation (budget séparé eau-assainissement en équilibre depuis la création, captage d'eau potable avec périmètre agréé et protégé, système de traitement de l'eau sans odeur, évolution du système lagunaire de traitement des eaux usées vers une rhizosphère capable d'assurer une évolution de population, recherche des fuites sur le réseau d'eau potable, recherche de l'origine des eaux parasites dans le réseau de transport des eaux usées, vérifications des installations individuelles de collecte des eaux pluviales). Le conseil municipal regrette la création d'une nouvelle contribution au budget eau-assainissement pour le budget principal (eaux pluviales). Le conseil municipal a enregistré la faculté de conventionner avec le nouveau service pour assurer la permanence du service, mais regrette l'absence de prise en compte du temps de travail administratif lié à la gestion en régie de la compétence.

- **Accompagnement CAGB:**

Dans le cadre du projet d'école intercommunale, une réunion du groupe de pilotage des trois villages a eu lieu le 30 août en Mairie de Chauenne.

Le devis d'accompagnement proposé par la CAGB, s'élevant à 13 289 € (montant total pour les 3 communes) pour la mission complète de la préparation à la réception d'un projet intercommunal, a été validé.

Cette mission comporte les principaux postes suivants :

- Visite des locaux actuels dans les trois villages,
- Étude du projet,

- Programmation des travaux et choix du Maître d'Œuvre,
- Recherche financement.

Planification du projet (à l'issue de la démarche) :

- Étude en Octobre 2016
- Choix du Maître d'Œuvre en Juin 2018
- Mise en service en 2021

Tout décalage dans le calendrier retardera d'autant la mise en service de la réalisation. Le groupe de pilotage propose de notifier sans tarder à la CAGB ce marché. Dès connaissance du calendrier d'intervention, les élus du groupe de pilotage participeront à la visite des sites retenus, y compris sur la commune d'Audeux.

Concernant l'aspect juridique d'un nouveau projet intercommunal, la CAGB propose les pistes suivantes :

- 1) Reprise des compétences immobilières par le SIVOM et mise à disposition du bâtiment existant gratuitement.
- 2) Regroupement sur le même site et le projet est porté par une seule commune qui en restera propriétaire.
- 3) Co-maîtrise d'ouvrage et la propriété appartiendra aux trois communes.

Après analyse, la conduite du projet de création représenterait pour le SIVOM, une charge de travail supplémentaire.

Concernant la troisième piste, la nécessité d'un accord préfectoral pour créer une nouvelle structure de gestion semble difficile à obtenir.

Toutefois, les élus de Noironte et Audeux ayant pris connaissance tardivement de la note de CAGB, le groupe convient de réétudier les pistes proposées.

- **État d'avancement et accompagnement du lotissement, - Entrée du village -**

L'instruction du permis d'aménager avance, une réflexion complémentaire sur la circulation et la sécurisation de l'entrée du village (RD 8) est engagée en parallèle. Cette étude intègre aussi le raccordement de l'assainissement du secteur des Varennes vers le réseau à créer des rives de la Lanterne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H30

Le Maire,
Bernard VOUGNON